

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 09 FEVRIER 2017

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, B. BETTON, G. LAURANT, N. LEMAZURIER, C. LEROY, F. MARTIN, M.T. RICHARD, C. STEINLE, P.H. GASDON, T. BELAIR, B. DE RAGUENEL

Était Absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 16
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Nathalie LEMAZURIER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 JANVIER 2017

A l'unanimité, le compte-rendu du 19 janvier 2017 est approuvé par les membres présents.

2 - EDUCATION

Approbation de la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018

Béatrice BURESI expose :

Une réflexion a été amorcée avec les différents partenaires (inspecteur d'académie, écoles privée et publique, élus de la commission éducation) pour modifier les horaires de l'école et des TAP. Le but est de pouvoir offrir deux fois 1h30 de TAP et permettre des activités mieux structurées ainsi que d'avoir le temps de se déplacer jusqu'à l'étang, aux terrains sportifs, ou la salle du complexe situés à 15-20 min à pied.

La proposition actuellement étudiée pour l'école publique est la suivante :

lundi	7h15-8h35 garderie	8h45-12h classe (accueil 8h35)	12h-13h30 repas	13h30-16h classe		16h-19h garderie
mardi	7h15-8h35 garderie	8h45-12h classe (accueil 8h35)	12h-13h30 repas	13h30-15h classe	15h-16h30 TAP	16h30-19h garderie
mercredi	7h15-8h35 garderie	8h45-11h45 classe (accueil 8h35)	Centre de loisirs			
jeudi	7h15-8h35 garderie	8h45-12h classe (accueil 8h35)	12h-13h30 repas	13h30-16h classe		16h-19h garderie
vendredi	7h15-8h35 garderie	8h45-12h classe (accueil 8h35)	12h-13h30 repas	13h30-15h classe	15h-16h30 TAP	16h30-19h garderie

La réforme des rythmes scolaires prévoit en principe une durée journalière d'école de 5h30 maximum. Dépassant d'un quart d'heure le temps d'enseignement les lundis et jeudis, nous devons donc présenter une dérogation à l'académie avant le 24 février 2017.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) pour les élèves en bénéficiant se situeraient sur ce créneau des lundis et jeudis de 16h à 16h30.

Une surveillance de cour sera proposée de 16h à 16h30 aux enfants attendus à la garderie après 16h30 et aux enfants qui prennent le bus scolaire à 16h30 (d'où une participation de la commune de Chatillon en Vendelais ou des communes concernées). L'encadrement de cette surveillance cour pourrait être assuré par l'association Bout Choux ou par le personnel communal. Cette organisation occasionnera un surcout pour la commune voire les communes volontaires de 1000 à 1500 euros par an.

Pour rappel, avec l'organisation actuelle, un agent surveille les enfants du car sur la cour de 8h40 à 8h50 (l'école débutant à 9h00) x 5 jours ce qui provoque déjà un coût pour la commune de 500 à 750 euros.

Le 31 janvier, le comité de pilotage avec tous les partenaires (y compris représentants élus des parents) a validé cette proposition qui a ensuite été votée au conseil d'école (le 6 février) avant d'être présentée au conseil municipal pour pouvoir être adoptée à la rentrée de septembre 2017.

Lors de sa réunion du 6 février, le Conseil de l'Ecole publique a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- ✓ La proposition de réforme des rythmes scolaires de l'école publique pour la rentrée 2017-2018
- ✓ La participation de la commune et des communes volontaires pour assurer la gratuité pour la garderie des enfants de 16h00 à 16h30

3 - INFORMATIONS DIVERSES

4 - QUESTIONS DIVERSES

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 10 février 2017,
Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT